

## Note de cadrage avril 2014

---

### 1- La situation en Métropole:

#### 1-1 A.D.I.VALOR, filière nationale volontaire

En Métropole, l'organisation de la gestion des déchets d'agrofourniture s'est mise en place de façon **volontaire, et progressive**, en tenant compte des spécificités des territoires.

- Volontaire : la filière A.D.I.VALOR se développe sans cadre réglementaire spécifique (décret, agrément), mais dans le respect de la réglementation existante. Les agriculteurs sont et restent, en tant qu'entreprise, responsables de la gestion de leurs déchets. La gestion des différents programmes est régie par des contrats de droit privé entre les différentes parties prenantes : metteurs en marché, éco organismes, distributeurs, entreprises du déchet.
- Le développement de la filière volontaire est cependant mené en étroite concertation avec les pouvoirs publics : l'accord cadre, signé le 8 février 2011 avec le MEDD, précise les objectifs visés pour 2015 et encourage un élargissement du dispositif à d'autres déchets issus de l'agriculture. Il décrit l'engagement des différentes parties, publiques et privés.
- Progressive : créé en 2001, A.D.I.VALOR a progressivement élargi son périmètre d'intervention : emballages vides de produits phytopharmaceutiques (2001), produits phytopharmaceutiques non utilisables (2002), emballages d'engrais (2007), films plastiques (2009), etc...

#### 1-2 Une organisation opérationnelle par territoire

- Sur le plan opérationnel, A.D.I.VALOR a défini un cadre technique national. La mise en œuvre progressive des programmes de collecte a été raisonnée dans chaque territoire (département ou région), dans le cadre de comités de pilotage locaux.
- Ces comités de pilotage ont permis de réunir, une à deux fois par an, les organisations professionnelles (distributeurs, syndicats agricoles, organisations de producteurs, Chambres d'agriculture), les collectivités locales (Conseil général, Conseil régional, représentants de communautés de communes), les services décentralisés de l'Etat (DREAL, DAF) et les établissements publics concernés (ADEME, Agences de l'eau).
- Ils ont permis de décider, en concertation :
  - o Du réseau de collecte : localisation, dates.
  - o Des objectifs visés pour le territoire.
  - o De la répartition des rôles entre les différents acteurs (collecte, communication, appui technique, appui financier).
  - o Des adaptations portées par A.D.I.VALOR, pour tenir compte des spécificités locales. Par exemple, sur certains territoires, les collectivités participent à la réalisation de la collecte en mettant à disposition, sur des périodes déterminées, leurs déchèteries.
- Ces comités ont été en général animés par les Chambres d'agriculture ou par un autre organisme agricole (fédération de coopératives, FREDON, syndicat d'agriculteurs), avec l'appui technique d'A.D.I.VALOR.
- Les dépenses d'organisation et d'animation liées à la mise en place des organisations territoriales ont été subventionnées par les délégations régionales de l'ADEME, les Conseils généraux et, pour la partie déchets dangereux, par les Agences de l'eau et les Conseils régionaux, avec les Ministères de tutelle.
- Une fois les résultats jugés satisfaisants, à l'issue d'une période de trois à cinq ans, il a été constaté un espacement des réunions de ces comités, et une participation moins assidue des représentants des pouvoirs publics.

## 2- La situation dans les DOM

L'accord-cadre signé entre les pouvoirs publics et A.D.I.VALOR a une portée nationale, mais ne prévoit pas d'action spécifique dans les DOM.

Les contrats existants, qui régissent les relations entre A.D.I.VALOR et les metteurs en marché, portent sur la mise en place des opérations sur le territoire de la Métropole ainsi que la Corse.

Toutefois, A.D.I.VALOR intervient dans les départements d'Outre-mer, depuis sa création, en appui technique et financier, à la demande des organisateurs de collecte d'emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP) et de produits phytopharmaceutiques non utilisés (PPNU). Le montant des contributions financière est limité et raisonné sur la base des coûts d'intervention connus en Métropole, et proratisé sur la part des produits importés de Métropole.

## 3- L'étude

L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic complet de la situation et de formuler des recommandations pour mettre en place, dans chaque DOM, des filières pérennes de gestion pour les déchets suivants :

Emballages usagés  
Produits chimiques non utilisables  
Plastiques usagés

La première partie de l'étude porte sur le diagnostic dans chacun des départements. Ces diagnostics sont aujourd'hui réalisés. Ils ont été présentés aux acteurs locaux.

Le diagnostic a permis de préciser les enjeux quantitatifs, d'identifier les acteurs clés et d'analyser les retours d'expérience dans chaque département.

La deuxième partie de l'étude vise à préciser, pour chaque catégorie de déchet :

- Les principales recommandations et les actions correspondantes, qui faciliteront la mise en place ultérieure de filières pérennes de gestion des intrants en fin de vie dans chacun des DOM. Les recommandations portent d'une part sur les étapes clés de la gestion des déchets d'un point de vue opérationnel, d'autre part sur les actions à conforter ou à entreprendre, indépendamment en amont, en matière de prévention et d'éco conception. Certaines actions peuvent déjà avoir été engagées ou réalisées en tout ou partie.

- Les coûts de gestion de ces déchets. Les coûts des principaux postes de dépense sont évalués et consolidés, selon différentes hypothèses. Les simulations présentées confirment le coût très élevé de gestion des différentes catégories de déchet, de 3 à 5 fois plus élevé qu'en Métropole.

- Les scénarios envisageables pour la gestion opérationnelle et économique d'un dispositif pérenne. L'étude propose plusieurs scénarios envisageables, qui s'appuient sur des hypothèses posées sur les points clés suivants :

- Répartition des responsabilités de chacun des acteurs (publics et privés) de la filière.
- Mode de financement du dispositif.
- Positionnement par rapport aux dispositifs gérés par les collectivités locales, aux dispositifs en cours de mise en place concernant les filières REP réglementées, et au dispositif métropolitain de gestion des produits phytopharmaceutiques.
- Gouvernance du dispositif pour assurer un fonctionnement efficace après une période de démarrage.

Les scénarios présentés sont à considérer comme des repères encadrant le champ des possibles: le scénario qui sera retenu à l'issue de cette étude sera à construire en combinant des éléments des différents scénarios, suivant les catégories de déchets.

Ils soulignent l'importance d'identifier un organisme « maître d'ouvrage », qui aura en charge d'animer le suivi des actions qui seront mises en œuvre. En d'autres termes, la réussite de la mise en œuvre d'un dispositif pérenne dans chacun des DOM sera fonction de la capacité d'un comité de pilotage à mobiliser les ressources humaines, financières etc....

#### **4- Planning de l'Etude :**

- ✓ Début d'étude Septembre 2012 : Signature du protocole d'accord ADEME
- ✓ Septembre-Octobre 2012 : Présentation de l'étude dans les 5 DOM(s)
- ✓ Septembre 2012 à Mars 2013 : Réalisation des 5 diagnostics (Etats des lieux)
- ✓ Mars - Avril 2013 : Présentation du diagnostic aux acteurs locaux dans les 5 DOM(s)
- ✓ Mars 2013 à Septembre 2013 : Finalisation des diagnostics
- ✓ Septembre 2013 à Avril 2014 : Construction et compilation des recommandations /coûts et scénarios sur les 5 DOM(s)
- ✓ Avril 2014 à Juin 2014 : Echange sur les recommandations, coûts et scénarios
- ✓ Juin 2014 à Juillet 2014 : Synthèse des retours et finalisation des recommandations, coûts et scénarios (Remise des 5 rapports provisoires à l'ADEME sur la partie Recommandations, Coûts et scénarios)
- ✓ Septembre 2014 : Présentation des conclusions
- ✓ Septembre 2014 : Remise du rapport final à l'ADEME